

CONDUCTEUR POIDS LOURDS (26T)

VOLUME HORAIRE	10 JOURS EN AUTO ECOLE
OBJECTIFS	Permettre aux sapeurs-pompiers du département de pouvoir passer le permis poids lourd pour la conduite des engins incendie dans l'exercice de leurs fonctions.
	Lieu
DATES ET LIEU	Auto-école désignées au marché public . Dates de formation à l'initiative du candidat.
PUBLIC CONCERNE	Sapeurs-pompiers motivés. Les candidats sont choisis par les chefs de centre en fonction de leur sérieux et de leur investissement dans le CIS. Avoir 20 ans révolus au 1 ^{er} janvier de l'année en cours. SPP / SPV du grade de sapeur et caporal . Les cas particuliers et argumentés seront étudiés à la demande des chefs de centre.
PRE REQUIS	Etre titulaire du permis VL. S'engager par écrit à servir le corps départemental pendant au moins 3 ans . Recueillir l'avis favorable du chef de centre et du Chef de Groupement. Etre apte médicalement. S'engager à suivre les stages COD1, COD2, COD6 dans l'année qui suit l'obtention du permis PL. Tout cas particulier sera traité en liaison avec le comité de direction.
PROGRAMME	<u>Théorie</u> : 1. Epreuve du code de la route si passage d'un examen du permis de conduire de plus de cinq années. <u>Pratique</u> : 2. Épreuve de plateau après au minimum cinq jours de formation en auto-école (épreuves théorique et pratique). 3. Si réussite à l'épreuve de plateau, épreuve de route après cinq jours de conduite de véhicule sur route (épreuves théorique et pratique).
EVALUATION	Passage du permis sur initiative du moniteur auto-école.
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	Fixée par le Groupement Formation.
PIECES A FOURNIR	Fiche d'inscription + lettre de motivation du candidat avec avis manuscrit du chef de centre.
TENUE	Tenue F1 pour la réunion d'information obligatoire à la DDSIS. Tenue civile pour la formation dans les autos écoles.
MATERIEL A PREVOIR	Matériel de prise de notes pour la réunion d'information obligatoire à la DDSIS.